



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN MOSSON
ZAC SAINT PAUL

Le quartier de la Mosson a été retenu comme quartier d'intérêt national au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Une convention a été signée le 23 juillet 2021 par la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires.

Le secteur Saint Paul va faire l'objet d'une importante transformation et du fait de la complexité du projet, sa mise en œuvre nécessite la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Ses objectifs et les modalités d'association du public liées ont été approuvés par délibération de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 26 juillet 2022. Le Conseil de Métropole a ensuite approuvé en date du 30 mars 2023 le bilan de la concertation préalable qui s'est déroulée du 12 octobre au 10 novembre 2022 et les modalités de participation du public par voie électronique sur l'étude d'impact.

L'avis de l'autorité environnementale a été sollicité sur l'étude d'impact du projet de création de la ZAC en date du 7 mars 2023. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a indiqué en date du 9 mai 2023 qu'elle n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti.

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier finalisé à l'issue de la concertation préalable, incluant le dossier de création de ZAC, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact et le bilan de la concertation préalable seront soumis à la participation du public par voie électronique.

Cette participation se tiendra du 23 mai au 23 juin 2023.

Le dossier sera mis à disposition par voie électronique sur le site <https://participer.montpellier.fr> et sera consultable sur demande sur support papier à l'Hôtel de Métropole, 50 place de Zeus 34000 Montpellier.